

COMPTE RENDU DU CA DU 10 MARS 2020

Présents : Elisabeth Cousew, Stéphane Morelon, Martine Gaultier, Caroline Leroux, Mireille Bourgeois, Sophie Duteil, Rémi Marivin, Jocelyne Van Binneveld, Hortense Jacquemain, Ginette Pariselle, Clément Puyo

Animateur de séance : Rémi Marivin
Secrétaire de séance : Clément Puyo

Ordre du jour :

- 1- Point rapide sur le dépôt vente
- 2- Cagette : retour du test réalisé et présentation
- 3- Logiciel comptabilité : quel outil pour le panier ?

Dépôt-Vente

Concernant la bière, Caroline a dû faire une commande « express », car il n'y avait plus de stock. En revanche, n'ayant pas pu contacter Joachim qui nous fait un prix habituellement, nous avons été facturés comme un adhérent classique. Ce qui implique un prix de la bouteille plus élevé que d'habitude.

Caroline propose d'abaisser la marge spécifiquement pour cette commande afin de ne pas proposer les bières du D à un prix beaucoup plus élevé que d'habitude. Cette proposition est adoptée.

Cagette

Un test a été réalisé sur la commande de pain du vendredi 28 février dernier. L'idée était de doubler la commande Ancolie réelle avec une commande Cagette fictive, à la fois pour prendre ce logiciel en main, comprendre ses spécificités et comparer les différences éventuelles avec Ancolie.

La logique

Rémi fait une présentation de cette première prise en main de Cagette à l'ensemble du groupe. Comme pour Ancolie, il y a une partie « Administrateur » et une partie « Adhérent ».

C'est le ou les Administrateurs qui donnent les habilitations aux autres membres afin de gérer un ou plusieurs Catalogue de produits. Gérer un Catalogue, c'est créer les produits qui peuvent être commandés, activer ou non les produits selon qu'ils sont disponibles ou non, déterminer à quel moment s'ouvre et se ferme la commande, décider de participer ou non à telle Distribution.

En effet, à la différence d'Ancolie qui « gère » une distribution par produits, Cagette « gère » par défaut une distribution pour un ensemble de produits. Cette spécificité demandera peut-être d'adapter notre logique habituelle à la logique de Cagette. Ce sera à voir au cas par cas, notamment pour les produits pour lesquels la commande est passée longtemps avant la distribution.

Une première question pratique est à résoudre : concernant des produits qui seront distribués le

même jour, un même adhérent peut-il revenir plusieurs fois sur Cagette pour compléter sa commande ? Il semble que ce soit possible, mais c'est à vérifier. Sinon, il semble qu'on puisse créer plusieurs Distributions pour le même jour.

Relation Coordinateur/Producteur

La question se pose de qui a accès à quoi. Au premier abord, on penche plutôt pour donner la gestion d'un Catalogue de produits de façon conjointe entre un producteur et un coordinateur. Ce qui permettrait une plus grande autonomie des producteurs dans la gestion des produits qu'ils proposent (création d'un produit, modification d'un produit, activation ou non selon disponibilité,...,etc).

En revanche, cela demande une (re)définition de la relation Coordinateur/Producteur et de ce qui est « Contractualisé » entre un Producteur et le Panier de Germaine. Par exemple, un Producteur pourrait être tenté de proposer de sa propre initiative, un produit qu'il ne fournit pas habituellement, et se mettre en concurrence, même sans le vouloir, avec un autre producteur. Ou encore, proposer ses produits chaque semaine alors qu'il est convenu que ce soit tous les quinze jours en alternance avec un autre producteur.

Dans tous les cas, cela réoriente le rôle du Coordinateur vers davantage d'échanges avec le Producteur sur les principes et moins sur la logistique pure. Bien entendu, cela dépendra des binômes Producteur/Coordinateur qui ne se répartiront peut-être pas les tâches de la même façon.

Fonctionnalités

Concernant la gestion des produits, il y a possibilité de mettre des photos, de mettre une description du produit, de proposer des facturation à l'unité ou au poids, de gérer un stock pour un produit en quantité limitée.

Cagette est capable de gérer un pourcentage de frais par catalogue de produits. Il faut donc harmoniser cette fonction : c'est à partir du prix déterminé par le producteur initialement que sont ajoutés les frais pour déterminer le prix adhérents. Et non l'inverse.

Il est possible de gérer la participation des bénévoles aux permanences via Cagette. Par défaut, Cagette associe la livraison d'un produit à un besoin de bénévoles. Mais on peut imaginer un Catalogue fictif « Permanence » auquel serait associé un besoin de deux bénévoles, pour ne pas dépendre de la livraison d'un produit en particulier.

De la même manière qu'Ancolie, il y a une étape « Validation » de la distribution qui clôt une vente. Avant cette étape, on peut encore modifier les données (erreur de commande ou de livraison, entrer les poids réels des poulets,...,etc). Après cette étape, on ne peut plus modifier les achats/ventes réalisés sur cette distribution.

Cagette gère des lignes de paiement, ce qui permet de gérer le porte-monnaie de chacun. En clair, on n'effectue pas de paiement en ligne, mais on peut mettre l'information de paiement sur le site. Cela ne change pas le fonctionnement habituel.

Une messagerie permet d'envoyer un mail à tous les adhérents ou à une partie seulement.

Nous avons la possibilité d'indiquer sur Cagette si chacun est à jour de sa cotisation.

Migration

Concernant la liste des adhérents, le plus simple serait d'importer les données depuis Ancolie. Ce sera l'occasion de confirmer que les données personnelles de chacun vont transiter.

Concernant la liste des produits, compte-tenu de l'important nettoyage à réaliser sur la base de données d'Ancolie au préalable, il semble plus simple de les créer un par un. C'est l'occasion de distribuer les rôles Producteur/Coordinateur.

Au sujet de la façon dont il faudra migrer, cela reste à définir. Faut-il bloquer les commandes pendant deux jours, le temps de fermer Ancolie/ouvrir Cagette ? Il est possible d'avoir un porte-monnaie négatif sur Cagette. On peut alors avoir un décalage d'actualisation des porte-monnaie, une fois Ancolie fermé.

Comptabilité

Lors de la rencontre avec l'expert comptable, ce dernier a affirmé que le Panier de Germaine n'a pas l'obligation d'avoir un expert comptable, ni même de disposer d'une comptabilité certifiée. C'est un choix qui n'est pas d'actualité pour le moment.

En revanche, la nécessité de séparer Ancolie de la Trésorerie de l'Association semble de plus en plus urgente, et donc le fait de choisir de se doter d'un logiciel de comptabilité spécifique également.

De plus, d'après les calculs, si l'administration fiscale nous demande de verser le différentiel TVA, il pourrait s'agir d'une somme tout à fait supportable pour l'Association, autour de 400€.

Le tableau suivant reprend les caractéristiques principales des logiciels étudiés :

	Utilisation	Gestion Asso.	Coût	Ergonomie	Agréé
AssoConnect	En ligne	Adhérents Mails Newsletter	25-30€/mois	Ok, mais pas le plus transparent sur la compta	Ok
EBP	En ligne	Gestion Commerciale	25-30€/mois	Complexe	Ok
Garadin	En ligne	Adhésions Mails Newsletter	Gratuit	Bien pour la compta	NON
Istea	Hors ligne	-	390€ à l'achat puis 90€/an	Ok, mais interface moche	Ok

D'emblée, le choix se porterait plutôt sur Garadin, qui est gratuit et semble répondre à nos besoins. En revanche, dans une optique de montrer notre bonne volonté à l'administration fiscale, ce peut être un bon argument de se doter d'un logiciel agréé, qui nous permettrait de gérer la balance TVA.

Finalement, Istea semble être un bon candidat. C'est un logiciel qui est maîtrisé par Hortense, et pour lequel elle peut facilement réaliser des tutoriels pour son utilisation par un-e futur-e trésorier-e. Le point négatif est l'absence de Gestion des données spécifiquement associatives (Adhésions – Mails – Newsletter), mais qui peut être facilement compensé par d'autres outils simples dont on peut se doter.

Ainsi, l'ensemble des personnes présentes vote pour l'acquisition du logiciel Istea ainsi que d'un ordinateur autour de 250€ - 300€ max. qui serait dédié à cette utilisation.

Dans un premier temps, une double saisie sera nécessaire, du fait de la fiabilité relative d'Ancolie. Si le changement de comptabilité nécessitait un renfort d'Elisabeth et Hortense, celles-ci feront appel au CA (et autres personnes ressources) selon leurs besoins.

Le prochain CA est fixé au mercredi 8 avril 20h.